



Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel 2022

Validé par le Conseil Municipal du

MAIRIE DE MÉRIGNAC



SOMMAIRE

Introduction

I.	Rappel des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).....	4
II.	Présentation du bilan de l'année 2022 : <i>Cadre bâti, voirie et espaces publics</i>	4
A.	Le cadre bâti, agenda de mise en Accessibilité Programmé : bilan et perspectives.....	4
B.	Plan Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics : bilan et perspectives	6
III.	Bilan des ateliers thématiques 2022	10
A.	Atelier thématique : Accessibilité aux transports	10
B.	Atelier Thématique : Accessibilité / Sport – Culture – Loisirs	12
IV.	Autres événements et initiatives menés à Mérignac	14
A.	Pôle Territoires et Vie Locale	14
B.	Pôle Âges de la Vie	17

Conclusion

Annexes

INTRODUCTION

La Ville de Mérignac compte 70 813 habitants (source INSEE 2017-2018) et s'étend sur près de 48 km².

Elle est l'une des 28 communes appartenant à Bordeaux Métropole, présidée par Monsieur Alain ANZIANI, Maire de Mérignac.

Elle est la deuxième plus grande ville de Gironde après Bordeaux, et compte 10 quartiers : Beaudésert, Capeyron, Bourranville, Centre-Ville, La Glacière, Chemin Long, Les Eyquems, Arlac, Beutre, Le Burck.

La Ville de Mérignac est ainsi concernée par l'obligation de mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité.

Son Conseil Municipal est présidé par Alain ANZIANI, Maire de Mérignac. Il se compose de 49 membres dont 18 adjoints et 30 conseillers municipaux. Une conseillère municipale, Mme Léna BEAULIEU, est déléguée au Handicap et à l'Accessibilité.

Le Conseil Municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune dont les domaines de compétences sont vastes. Cette instance délibérative se réunit au moins une fois par trimestre.

Pour accomplir ses missions, la commune de Mérignac dispose de services administratifs et techniques.

Le Maire, Alain ANZIANI, et les membres du Conseil Municipal dont Mme Léna BEAULIEU, conseillère municipale déléguée au Handicap et à l'Accessibilité, ont à cœur de renforcer le caractère universel de l'Accessibilité au sein du territoire de la Ville, et d'améliorer le cadre de vie et la chaîne de déplacement pour tous.

La Ville œuvre donc pour préserver son identité de ville à taille humaine, son cadre de vie, améliorer la qualité de vie de tous et favoriser les différentes mobilités.

I. Rappel des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La Loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées oblige toutes les communes de plus de 5 000 habitants, compétentes en matière de transport ou d'aménagement de l'espace, à créer leur propre commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Cette commission est une instance consultative, de gouvernance et d'information, sans pouvoir décisionnel. Elle a un rôle d'observation, de concertation, de recommandation et de communication.

Elle a pour objectifs de :

- Dresser un constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Etablir un rapport annuel sur l'état de l'accessibilité sur son territoire présenté en Conseil Municipal, force de proposition afin d'améliorer l'accessibilité de l'existant.

Une grande latitude est laissée par le cadre juridique, aux collectivités, dans la composition de la commission, son organisation et ses travaux.

II. Présentation du bilan de l'année 2022 : Cadre bâti, voirie et espaces publics

A. Le cadre bâti, agenda de mise en Accessibilité Programmé : bilan et perspectives

Mise en accessibilité de bâtiments réalisés sur 2021/2022 :

- MDH Arlac,
- MDH Beutre,
- Crèche TOM POUCE,
- Locaux ancienne médecine professionnelle Avenue du truc,
- Gymnase Edouard Herriot,

Mise en accessibilité de bâtiments à venir sur 2023 :

- MDH Glacière (restructuration globale et construction neuve),
- Bâtiment C hôtel de Ville,
- MJC centre-ville
- Ecole maternelle Marcelin Berthelot
- Vestiaires du stade du Jard
- Office de restauration du Parc
- Office de restauration Edouard Herriot

Sites concernés	Aménagements Points particuliers
MJC centre-ville	Marquages au sol à créer, Panneaux directionnels à rajouter, Modifications portes, Modifications éclairage, Réaménagement sanitaires, Création plate-forme élévatrice, Mise aux normes escalier, Création vestiaire au RDC avec douche,
Ecole maternelle Marcelin Berthelot	Panneaux directionnels à rajouter, Mise en place interphone, Modification de portes, Modifications éclairage, Création cheminement,
Vestiaires du stade du Jard	Panneaux directionnels à rajouter, Création cheminement PMR, Modification éclairage, Création de sanitaires PMR, Modifications douches, Modification accès vestiaires,
Office de restauration du Parc	Panneaux directionnels à rajouter, Création place PMR, Création cheminement extérieur, Création sanitaires PMR,
Office de restauration Edouard Herriot	Panneaux directionnels à rajouter, Reprise cheminements, Modification porte, Reprendre la rampe, Démolition sanitaire, Aménagement sanitaire PMR,

B. Plan Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics : bilan et perspectives

Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de Mérignac- Adoption.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite "Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" et son décret d'application n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 imposent l'établissement d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) pour répondre de manière précise aux attentes des personnes en situation de handicap.

Par la délibération n° 2010/0521 du 09 juillet 2010, Bordeaux Métropole a adopté son plan d'action de mise en accessibilité de la voirie qui prévoit, en déclinaison locale, l'élaboration des plans locaux de mise en accessibilité de la voirie pour les vingt-huit communes qu'elle rassemble, et ce, afin de prendre en compte les spécificités des territoires.

Véritable outil d'aide à la décision, le plan local de mise en accessibilité permet de connaître, sur un périmètre identifié, le niveau d'accessibilité, les propositions de solutions techniques pour améliorer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics et, ainsi, de prioriser les interventions futures.

Étant donné la volonté de rendre accessible la chaîne du déplacement, l'élaboration du PAVE devrait se faire en assurant la cohérence avec les deux autres dispositions de planification et de programmation qui sont :

- le schéma directeur d'accessibilité des services de transports collectifs, d'autant plus que les emplacements d'arrêt appartiennent au domaine de la voirie ;
- les diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Le PAVE de la commune de Mérignac a été engagé par Bordeaux Métropole le 12 novembre 2014 lors de la réunion de cadrage en Mairie, du comité de projet regroupant des techniciens de Bordeaux Métropole, des techniciens et des élus de la Mairie, le bureau d'études Agoracité.

Le bureau d'études a réalisé une analyse de fonctionnement urbain pour proposer les limites du périmètre d'études. Ce dernier a été établi de manière à assurer l'accessibilité, entre les pôles générateurs de déplacements que sont les écoles, les résidences pour personnes âgées, les centres pour personnes handicapées, les centres médicaux, les zones de concentration des usages et les arrêts de transport collectif les desservant.

Ce périmètre d'étude, validé en Conseil Municipal, a permis de retenir une série de voies, en continu ou pas, dont le linéaire total est de 40,9 km, soit 81,8km de cheminements. Par la suite, Agoracité a proposé un programme d'actions en fonction des enjeux validés lors de la phase de diagnostic. Ce programme permet également d'identifier des priorités d'actions et de rechercher les solutions techniques de mises aux normes accompagnées d'une estimation de leur coût.

La programmation pluriannuelle de ce PAVE se décompose en trois niveaux de priorité à court P1 (5 ans), moyen P2 (10 ans) et long terme P3 (plus de 10 ans). Le financement des travaux sera assuré dans le cadre du Fonds d'Intérêt Communal, dont la programmation détaillée est élaborée par la Commune.

Les réunions de travail et de présentation ont été organisées avec le comité de pilotage au cours de l'année 2015 et la programmation pluriannuelle a été validée par les représentants des associations de personnes handicapées ainsi que par la Commission Communale d'Accessibilité.

Le PAVE a été adopté en conseil métropolitain le 20/12/2019. Ses conclusions (priorités d'actions par secteurs) devront être communiquées à la population. Le document du PAVE devra être consultable en Mairie.

Ce PAVE fera l'objet d'un suivi et d'une révision périodique, en lien avec les services de Bordeaux Métropole et les associations représentatives, tous les 3 ans à compter de sa validation.

Tous les ans, il sera fait état lors de la Commission Communale d'Accessibilité du bilan des travaux réalisés et du point sur les travaux programmés.

Le PAVE a été validé par le Conseil Municipal le 04 avril 2016 et adopté par la délibération 2016-41.

Pour mémoire, la priorisation des aménagements de voirie a été définie et validée avec les associations associées au Comité de pilotage du PAVE.

Cette programmation a fait l'objet d'un bilan d'étape en 2019 et d'une modification des priorités de programmation.

Il est donc proposé suite à ce bilan d'étape de proposer aux associations de travailler avec les services de la mairie et de Bordeaux Métropole pour éventuellement modifier la programmation, la date est à fixer début 2023 puisqu'il n'y pas eu de CCA en 2020 en raison du COVID.

Ci-dessous, le bilan des travaux réalisés ou non et substitués entre le vote du PAVE en 2016 et le mois d'octobre 2022 en intégrant les modifications de programmations proposées et adoptées en 2019.

A noter qu'indépendamment des priorités P1 à réaliser entre 2016 et 2021 certaines priorités de P2 et P3 ont déjà été mises en œuvre parce que programmées dans le cadre d'autres enveloppes de travaux.

A noter enfin que depuis 2015 la quasi-totalité des projets étudiés et réalisés dans le cadre des différentes enveloppes de travaux de Bordeaux Métropole sont réalisés en tenant compte des règles d'accessibilité pour les piétons et les PMR.

Soit : **largeur libre de tout obstacle sur trottoir 1,40m** soit la largeur de croisement de deux fauteuils roulants.

En cas d'impossibilité, les services métropolitains doivent entrer en contact avec les services de la DDTM de la Préfecture de la Gironde afin d'examiner les conditions dérogatoires à la loi sur l'accessibilité, tout comme pour les commissions concernant la création des places de stationnement PMR.

Priorité PAVE	voie concernée	Programmation voté en CCA	Date des travaux	échéance max des travaux	Coût	Commentaires	Synthèse
P1 (5 ans)	Av Aristide Briand	2017	2019	2021	220k		fait
P1 (5 ans)	Av de Bon Air	2017	2022	2021	410k	abaissement de l'axe à 30km/h travaux en phases en raison d'alignements d'arbres classés dont certains malades et nécessité de coordonner la période de replantation avec travaux de voirie	substitué
P1 (5 ans)	Av de Bourranville	2018	2022 et 2023	2021	300 k	abaissement de l'axe à 30km/h en 2021	fait
P1 (5 ans)	Av de la Libération	2018	substitué	2026		enfouissements des réseaux et réaménagement prévus entre 2023 et 2025	substitué
P1 (5 ans)	Av de la Marne	2018	substitué	2026		Marne et place Mondésir pour travaux en 2025	substitué
P1 (5 ans)	Av de Verdun	2019	substitué	2026		lancement d'une étude en 2022	substitué
P1 (5 ans)	Av du château d'eau	2016	2017	2021	60k	abaissement de l'axe à 30km/h	fait
P1 (5 ans)	Av du Mal Gallieni	2019	substitué	2026		section place Mondésir/rue du béarn intégré à l'étude Mondésir,	substitué
P1 (5 ans)	Av Gambetta	2020		2021		élargissement du trottoir et psiet en site propre à l'étude sur le foncier Auchan, avec du foncier réservé au PLU	retard
P1 (5 ans)	Av Léon Blum	2018	décalé	2021		enfouissements des réseaux à l'étude, préalable à la mise aux normes	retard
P1 (5 ans)	Av Marcel Dassault	2016	partiel en 2019	2021	100k	enquête publique realisee en 2022 DUP en 2023, travaux en 2024 + de 4M e	retard
P1 (5 ans)	Chemin du pas de la chaux	2019	2017	2021	45k		fait
P1 (5 ans)	place Mondésir	2020	2025	2021		Marne et place Mondésir pour travaux avant 2025	retard
P1 (5 ans)	rue Armand Gayral	2019	substitué	2026		nécessité d'une concertation publique, d'une étude d'impact et d'une DUP +	substitué
P1 (5 ans)	rue Camille Vic	2016	2016	2021	60k		fait
P1 (5 ans)	rue de la tour de Veyrines	2017	2017	2021	30k		fait
P1 (5 ans)	rue du pont de Madame	2020		2021		probleme de foncier prive pour raire des trottoirs aux normes en terme de règlement de voirie, mais travaux d'accessibilité PMR possible	retard
P1 (5 ans)	rue Winston Churchill	2018	2023	2021	500k	étude en cours travaux 2023	retard

Prochains travaux votés au PAVE programmés :

- Avenue de Bourranville phase 3 (juin-août 2023)
- Avenue du Chut (avril – décembre 2023)
- Rue du Pradas (mars septembre 2023)
- Allée de Pagneau (été 2023)
- Churchill (fin 2023 ?)

Projet de parcours Santé PMR au bois du Burck en lien avec l'Association tri d'union et des professionnels du handicap (kinés, éducateurs, ergothérapeutes etc...)

- L'aire de jeux pour enfants sera rénovée en grande partie accessible pour les adultes en situation de différents handicaps en lien avec un professionnel de santé agréé
- Un parcours santé pour les marcheurs précaires : barres parallèles, accrobranche au sol
- Projet de lieu de stockage et/ou financement de tricycles couchés en lien avec l'association
- Une communication via des panneaux présentant le parcours, les exercices, la présence nécessaire d'un professionnel pour certaines activités, la valorisation de la démarche, des supports faune et flore
- **Projet en plusieurs phases tout au long de l'année 2023 sous réserves des études en cours**

Retour d'expériences issues des dernières CCA de 2019 et de 2021 :

- La programmation PAVE a été réalisée alors que les programmes de travaux de Bordeaux Métropole et de la mairie, des nouveaux bâtiments de la mairie et des travaux réseaux n'étaient pas connus ou finalisés.
- Ces données expliquent le nombre important de projets décalés à court terme ou reportés à moyen terme.
- Aussi, nous proposons sur la base de la programmation pluriannuelle des bâtiments communaux et de Bordeaux Métropole de décaler les projets : Marne, Libération et Verdun qui ont des calendriers à moyen terme de projet d'aménagement complets.
- Nous proposons de leur substituer les priorités 2 : Avenue du Chut, Paul Dukas, Bon air, et Alouette qui représentent des projets déjà lancés ou des projets reliant plusieurs équipements neufs et à venir (Maison des habitants de chemin long (2021), nouvelle école Arnaud Lafon (sept 2023), extension du tram (avril 2023), programme de pistes cyclables intercommunal pluriannuel.
- **Il est donc proposé, suite à ce bilan d'étape, aux associations de travailler avec les services de la mairie et de Bordeaux Métropole pour éventuellement modifier la programmation du PAVE, la date est à fixer début 2023 puisqu'il n'y pas eu de CCA en 2020 en raison du COVID.**
- **Ce sera la seconde révision du PAVE, cette nouvelle programmation devra être votée en conseil municipal courant 2023 ce qui engagera les élus à programmer les financements de Bordeaux Métropole alloués à la commune pour les enveloppes de travaux 2023-2026 dans un premier temps en vue de sanctuariser ces crédits d'études et de travaux, et de s'assurer de la réalisation des travaux conformément au calendrier négocié avec les associations.**

III. Bilan des ateliers thématiques 2022

Lors de la première commission plénière, Mme Beaulieu, conseillère municipale au Handicap et à l'Accessibilité, a souhaité renforcer la concertation et le caractère universel de l'Accessibilité en mettant en place des groupes de travail thématiques annuels.

Suite aux questionnaires soumis aux membres de la Commission en novembre 2021, deux thématiques ont émergé pour l'année 2022 :

Mérignac
COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ
ACCESSIBILITÉ AUX TRANSPORTS

VENDREDI 17 JUIN
14H30-16H30
AU
FOYER RESTAURANT DU JARD

DÉROULÉ :

- 14H20-14H45 : MISE EN ROUTE EN DOUCEUR
ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ
- 14H45-14H55 : TOP DÉPART DE L'APRÈS-MIDI
PRÉSENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE
- 14H55-15H40 : TABLE RONDE
- 15H40-16H15 : TEMPS DE RÉFLEXION COLLECTIVE
- 16H15-16H30 : BILAN & PERSPECTIVES

Mérignac
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ
ATELIER THÉMATIQUE
Accessibilité
Culture - Sport - Loisirs

LUNDI 27 JUIN 2022
16H - 18H
SALLE MUNICIPALE DE CAPEYRON
88 Avenue de la Libération à Mérignac

DÉROULÉ :

- ACCUEIL DES PARTICIPANTS
- INTRODUCTION PAR LÉNA BEAULIEU,
CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE AU HANDICAP ET À L'ACCESSIBILITÉ
- DÉFINITIONS À PARTAGER & TOUR DE PISTE EN 3 ACTES
- PRÉSENTATION DE L'EXISTANT
- BILAN & PERSPECTIVES

A. Atelier thématique : Accessibilité aux transports

Après un temps d'accueil des participants, Mme Beaulieu introduit l'atelier en rappelant l'importance d'une approche « d'usage » pour le public.

L'atelier démarre par une table ronde en présence de représentants de Bordeaux Métropole (*service Suivi et Contrôle Technique de l'Exploitation- Direction de l'Exploitation Transports Urbains- Direction Générale Mobilités*), Keolis (*service Relation clients et accessibilité-DMCI*) et la Ville de Mérignac (*service Espace public et Environnement - Direction proximité, tranquillité et espace public*).

Rappel du rôle de chacun :

VILLE Service Espace public et Environnement	BORDEAUX METROPOLE Service Suivi et Exploitation	KEOLIS
<p>- Être un relais pour les usagers, riverains, entreprises, ... entre les services Mairie ET les services BM (<i>qui exercent les compétences transports accessibilité</i>), le délégataire du réseau de transports</p> <p>- Compétences directes : aménagement des espaces verts, éclairage public, faire le lien entre BM-le Pôle mobilité-le PTO (adm déconcentrée) - les équipes opérationnelles qui participent aux projets d'aménagement,</p> <p>- Service ressource pour donner une 1^{ère} réponse, ou orienter vers le bon service, ou faire du lien suite à une problématique d'accessibilité ou de transport et provoquer une réunion pluripartite pour y donner une réponse en incluant si possible l'usager,</p> <p>- Suivi du Plan d'accessibilité en la voirie (PAV).</p>	<p>- Suivi de l'exploitation du réseau dont Mobibus</p> <p>- Suivi du schéma directeur d'accessibilité programmé (matériel roulant = bus + tram 100% accessible, équipé de matériel sonore et annonces visuelles répondant à tout un panel de normes ; <i>quai bus = les rendre accessible en fonction d'une priorisation en référence à la réglementation</i>)</p> <p>Aider par les différents services de BM pour l'opérationnel.</p>	<p>- Sous contrat avec la métropole (8 ans) : BM → fixe la tarification, définit l'offre (<i>fréquences, trajets des lignes</i>) Keolis → rôle de conseil et de proposition auprès de BM,</p> <p>- Rôle d'écoute et d'information auprès de tous les partenaires (<i>horaires, applications, informations sur les arrêts...</i>)</p> <p>Vocabulaire spécifique : Keolis parle de "Personne en fragilité" = personne avec un handicap ponctuel ou permanent (<i>ex : quelqu'un qui s'est cassé la cheville, personne sourde, personne aveugle... = potentiellement tout le monde</i>).</p>

Questions, échanges, remarques et points de vigilance proposés :

- 1) Manque de réponse aux demandes pour les handicapés, pas de concret. Comment faire pour tenir compte des usagers et de leurs observations ?
- 2) Est-ce que sur le terrain vous amenez des personnes handicapées pour dire là il y a ça, il y a ça... ?
- 3) Manque d'information en amont sur les projets aux usagers qui sont mis devant le fait accompli.

Il est indiqué par les intervenants que :

- chaque année, il y a une programmation des arrêts et une adaptation en fonction des demandes des usagers
- Avant 2010, les techniciens n'avaient pas encore la culture de l'accessibilité. Les choses évoluent puisqu'aujourd'hui les normes contraignent aussi cette acculturation.
- Un poste spécifique a été créé au sein de Keolis, depuis 2 ans, pour répondre aux problématiques des publics fragilisés (*notamment sur les questions d'accessibilité*).

Dès qu'il y a un signalement : une enquête est réalisée et une réponse est apportée notamment pas le service réclamation aux usagers.

- Depuis 2008, a été mise en place au sein de Keolis une formation dédiée à l'accueil des voyageurs en situation de handicap (*fauteuil, handicaps sensoriels...*) : un travail mené avec les associations.

Des voyageurs utilisateurs porteurs de handicaps vont au contact des personnels de Keolis (contrôleur, chauffeur...) avec des temps d'information, de sensibilisation, de partage formels et informels et des ateliers d'expérimentation notamment pour les conducteurs (*les conducteurs se mettent à la place des voyageurs handicapés*)

- A l'échelle de BM : 31% praticable, 38% accessible, 30% non accessible

- Pour exemple, le prix moyen d'une mise en accessibilité d'un quai d'arrêt est de 10 000 à 15 000 €

Pour conclure ce temps d'échange et de réflexion collective, différents points positifs et perfectibles du système actuel ont été relevés :

POINTS POSITIFS	POINTS A AMÉLIORER
<ul style="list-style-type: none"> - Plan « pictogrammes » d'accessibilité des arrêts - Mobibus : Lors de la dernière enquête de satisfaction 99% de réponses positives des répondants Flotte de 50 véhicules / réservation 7 jours avant la date du transport à réaliser La moitié des utilisateurs de Mobibus utilisent également le Tram ou d'autres types de transports (bus, taxi...) en complémentarité - Pistes cyclables 	<ul style="list-style-type: none"> - Poubelles : encombrement suite au ramassage - Sécurité / Accessibilité sur les quais de Tram (absence de barrière entre le quai et la rue en arrière) - Signal audio - Rampes « fragiles » à l'usage et en fonction des conditions météorologiques - Trottoir trop bas notamment sur la place Jean Jaurès - Réglementations d'accessibilité différentes Bus (accès / places réservées) et Tram (absence de places réservées fauteuil)

B. Atelier Thématique : Accessibilité / Sport – Culture – Loisirs

Après un temps d'accueil des participants, l'introduction de l'atelier par Mme Beaulieu et un « tour de salle » quant à des définitions communes des termes de Sport / Culture / Loisirs, un état des lieux non exhaustif de l'existant est dressé en présence des élus aux sports, à la culture et aux handicaps.

Sport

- Ce mandat priorise le sport / santé, quel que soit les capacités physiques de la personne

- Présentation de la Maison Sport Santé (MSS) : a obtenu le label « sport et santé ». L'objectif est de faciliter la reprise d'activités physiques pour toute personne qui en a été éloignée.

Cela répond à une réelle demande du public. A ce jour, près de 150 personnes accompagnées. Un accompagnement individuel progressif de 2 à 3 ans pour permettre un retour vers la pratique d'une activité physique sécurisée :

→ 1^{ère} année : suivi individuel à la MSS par un médecin et un éducateur en activités physiques adaptées afin de définir un programme personnalisé de remise en activité

→ 2^{ème} année : orientation vers une association partenaire pour la pratique d'une activité qui

convienne à la situation de la personne / gratuité de l'activité pour l'utilisateur (la commune prend en charge l'adhésion et l'assurance)

- Énumération de différentes propositions handisports et / ou de sports inclusifs via :
→ le SAM Cohésion sociale : Cécifoot (*athlètes déficients visuels ayant atteints le plus haut niveau de compétition*), Boccia, Basket fauteuil, Sarbacane, Boxe, Multisport adapté, Expression corporelle...

Des activités à destination des adultes, mais également des enfants (*éveil multisport adapté, atelier motricité, atelier expression corporelle*)

→ Drop de Béton : Rugby fauteuil (*équipe de bon niveau*)

→ Plan d'animation estival : 27 août sport partagé, stage sportif / accueil d'enfants en situation de handicap, volonté de travailler davantage l'inclusion et être dans une certaine continuité de ce qui se fait sur le temps scolaire

→ Handivalide : danse, sport, culture / deux compagnies accompagnées par la Ville

Culture

- Arts visuels : parcours accessible / visite guidée (*déficience visuelle*) des expositions de la Vieille Eglise / utilisation de matériel adapté (*exemple : clavier en braille*) testé au préalable par des personnes porteuses de handicap / Mallette pédagogique mise à disposition (*exemple écoles*) pour préparer la visite de certains publics fragilisés

- Arts vivants : parcours d'accueil de l'utilisateur / projet des Complices des Escaliers (*démarche portée par la Direction de la culture en partenariat avec le CCAS et la Ligue de l'enseignement dans le cadre de la prévention de l'isolement et de l'enjeu d'accessibilité à la culture*)

- Autre proposition extérieur : Mérignac Ciné (*une salle équipée du THX / toutes les salles sont accessibles aux PMR et équipées pour l'audiodescription*)

Questions, échanges, remarques et points de vigilance proposés :

- Propositions artistiques parfois trop fortes (*son*)

- Ecueils prioritaires à travailler :

→ Besoins différents et variés des différents publics / veille sur les priorités définies et leur temporalité avec structuration d'une réponse au public demandeur

→ Inclusion

→ Accessibilité aux sites où se font les propositions artistiques (*question à se poser en amont*) et l'accessibilité du cheminement vers

→ Communication (faire connaître / aller vers)

→ Accessibilité à l'information / suggestion : Mobalib

→ Pertinence de certaines interventions essentielles sur les programmes (*question du temps de programmation, pictogramme accessibilité, question du stationnement...*)

→ Affichage de l'information accessible (*exemple : ascenseur de la Médiathèque*)

→ Préparation des visites en amont entre les services de la ville, l'équipe accompagnatrice, le groupe / Développer les outils de coordination

- Comment valoriser le rôle social notamment au sein de leur ville d'habitation des personnes en fragilité ?

- Comment favoriser et faciliter l'autonomie des personnes ? (*Exemple : travaux sur le parcours de cheminement intégré par la personne grâce à l'accompagnement de son lieu de vie*)

- Vigilance sur les activités le soir / ne peut se faire dans la spontanéité / demande de l'anticipation et de la coordination (*exemple : Fête de la musique*)

L'atelier se clôture par une remarque encourageante d'un participant « *ici, on est drôlement bien* »

desservi, même si on peut toujours mieux faire » et le constat d'avoir facilité certaines mises en relation (exemple : Arts visuels / Association Apidv)

IV. Autres événements et initiatives menés à Mérignac

A. Pôle Territoires et Vie Locale

Sport :

Dans le cadre de sa Maison Sport Santé (MSS), en partenariat avec l'association « La vie à domicile », nos éducateurs sportifs ou partenaires proposent des ateliers et activités physiques. On y vient parce que l'on n'a pas fait de sport depuis longtemps, que la motivation est perdue, que l'on souffre de pathologies (sévères ou légères) ou que l'on veut reprendre une activité après une longue maladie. C'est un véritable outil de santé publique et d'égalité des chances.

Ces ateliers et activités sont ouverts aux patients de la MSS, on y trouve du Yoga sur chaise, du Qi Gong, de la Sophrologie, des ateliers de Diététique également. Les éducateurs sportifs de la ville proposent également des activités « Bouge en douceur », « équilibre », « réveil articulaire », « Bouge sur chaise », « Multisport santé ». Les groupes sont de petits nombres pour que l'éducateur sportif diplômé puisse prendre le temps d'expliquer et montrer à chaque patient selon sa pathologie et son degré de handicap.

La MSS d'une façon générale est en plein essor, nous avons beaucoup de monde en attente de nos rendez-vous pour rentrer dans le processus. En PJ dans mon mail, vous avez les plaquettes d'information.

Culture :

Les différents services de la Direction de la Culture ont à cœur de répondre à l'enjeu de l'accessibilité de la Culture pour tous.

En 2022, nous pouvons noter :

*** Pour la Lecture publique :**

- Inclusion dans le cadre d'accueil de stagiaires (3 accueils sur l'année 2022)
- Participation au DUO DAY (2 accueils)
- Nuit des bibliothèques 2022 avec l'association APIDV (*accompagner promouvoir et intégrer les déficients visuels*) : lectures en braille
- Dans le cadre de quartier libre : lectures de comptes en LSF

*** Pour les Arts visuels :**

- Visites LSF
- Visites voyant / malvoyant / aveugle

*** Pour le Conservatoire :**

- Inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap
- Formations de nombreux enseignants ont très sensibles au sujet

Cohésion Sociale et Territoriale

*** Handicap et lutte contre les discriminations 2022**

- Handicap et DRH :

Près de 6% des effectifs de la collectivité

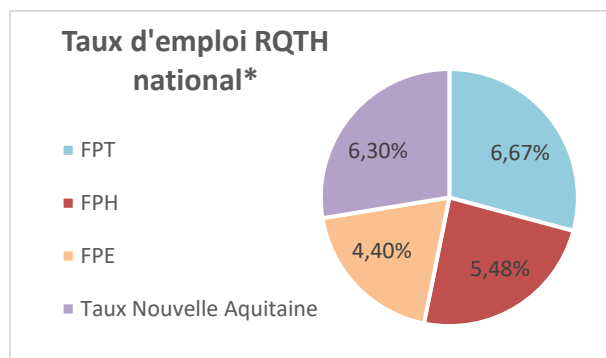
80 agents bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),

Les femmes représentent 88% de cet effectif avec une forte proportion d'agents en situation de handicap au sein de la catégorie C (66 agents).

La Ville de Mérignac s'inscrit fortement dans une démarche d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : pour 2021, le taux d'emploi effectif est respectivement de 6,89% pour la Ville et de 9,69% pour le CCAS.

Ces taux sont supérieurs au taux légal de 6% auquel sont assujettis les employeurs publics et supérieurs au taux national des trois versants de la fonction publique.

* *Source Dossier de presse FIPHP bilan et résultats 2021 – rapport sur l'égalité femme/homme*



- Lutte contre les stéréotypes

Cette année pour le mois d'Avril Quartier Libre, actions sur la thématique « tous ensemble, tous différents » en lien avec le service jeunesse et la mission lutte contre les discriminations dont handicap

✚ [Exposition interactive Mission H](#) : Cette exposition, coordonnée par le Bureau Info Jeunes, a eu lieu du lundi 4 avril au samedi 9 avril dans la médiathèque Michel Sainte Marie et est proposée par les Petits Débrouillard sur la thématique du Vivre Ensemble. Une autre semaine du 11 avril au 15 avril a eu lieu dans l'enceinte du collège Les Eyquems. Cette exposition interroge les notions de diversité, d'égalité, de stéréotypes, de préjugés. Elle privilégie une démarche de découverte et de débat en partant de cas concrets et en utilisant une scénographie non jugeant qui facilite le questionnement et le décentrement. 3 thèmes sont amenés : être humain, la diversité et le vivre ensemble à travers différents sujets qui seront traités de manière ludique tout en alliant des apports pédagogiques avec notamment une animation sur Être Homme, Être Femme.

► 27 classes de 6èmes/5èmes des classes Bourran, Les Eyquems et Gisèle Halimi soit 780 scolaires et 74 tout public.

✚ [Stand e-graine Discrimi, Kézaco ?](#) Deux outils étaient proposés : Le *cultionnary* d'une part pour aborder la notion de stéréotype et appréhender le mécanisme de construction des discriminations. La roue des discriminations d'autre part, cet outil propose, à travers

des quizz et des témoignages de (re)découvrir les différents critères de discriminations et leur systémie.

▶ 35 personnes, dont huit enfants (6-12 ans), dix-huit jeunes (13-25ans), et neuf personnes de plus de 25 ans.

✚ [Le programme "En visage"](#) sur la sensibilisation au respect de l'autre. Ces interventions sont mises en place avec les animateurs du BIJ et de l'Espace jeunes municipal, les médiateurs sociaux, les éducateurs du Prado Prévention et les animateurs des maisons de quartiers. Ce dispositif permet de développer des débats sur le respect de l'autre, et l'égalité des genres

▶ 300 élèves de 4^{èmes} des collèges Gisèle Halimi et Bourran

✚ [Semaine emploi et handicap : lutte anti préjugés \(préjugix\) programme joint](#)

Le programme

Lundi 9 mai
 Evénement : Soirée de Soutien sport & handicap
 Lieu : Stade Robert Brétes
 Horaires : 17h-20h
 Public : Tous publics

Mardi 10 mai
 Evénement : Matinale « Recruter et accompagner des personnes en situation de handicap »
 Lieu : Maison des Associations
 Horaires : 9h30 - 12h30
 Public : Acteurs économique (entrepreneurs, associations employeurs, etc.)

Mercredi 11 mai
 Evénement : Le marché inclusif
 Lieu : Place Charles de Gaulle
 Horaires : 9h30 - 13h
 Public : Tous publics

Jeudi 12 mai
 Evénement : Webinaire « handicap & alternance »
 Lieu : On vivo
 Horaires : 14h-16h
 Public : Tous publics

Vendredi 13 mai
 Evénement : Réunion d'information « numérique & handicap » et présentation du dispositif « Assistance au Projet de Vie »
 Lieu : Maison des Associations
 Horaires : 9h - 12h
 Public : Tous publics / Accueil dédié pour les publics en situation de handicap

Lundi 16 mai
 Evénement : Portes Ouvertes dans les établissements adaptés (ESAT et EA)
 Lieu : Mèrignac
 Horaires : Selon les structures
 Public : Tous publics

Mardi 17 mai
 Evénement : Animation territoriale « Accompagner le handicap »
 Lieu : Hôtel de Ville
 Horaires : 9h30 - 12h30
 Public : Acteurs de l'emploi, de l'insertion sociale et professionnelle

Mercredi 18 mai
 Evénement : « Big Bang, salon de l'emploi aéronautique »
 Lieu : Plaquion du Pin-Garant
 Horaires : 9h30-17h
 Public : Tous publics / Accueil dédié pour les publics en situation de handicap

Jeudi 19 mai
 Evénement : Job dating
 Lieu : Maison des Associations
 Horaires : 14h - 17h
 Public : Tous publics / Accueil dédié pour les publics en situation de handicap

Pour en savoir plus sur l'accessibilité de chaque événement et la pour demander un aménagement spécifique, merci d'envoyer un mail à ecocit@merignac.com

[→ d'infos sur merignac.com](#)

✚ [Quinzaine de l'égalité, de la diversité 2022 : spectacle « je tu, il et vous » Klaus compagnie le 18 novembre à 19H \(joint\)](#)



Concert

DIVERSITÉ ET RENCONTRES MUSICALES

Vendredi 18 novembre à partir de 19h

Salle des fêtes de Capeyron, 88 avenue de la Libération

L'association Familles Africaines s'allie avec des musiciens du Maghreb dont Mostafa El Harfi, et des artistes latino-américains pour faire rythmer ensemble les musiques du monde et rapprocher les peuples. Une soirée avec une ambiance garantie ! Venez nombreuses et nombreux !

Tout public
Entrée libre et gratuite
 Association : Familles Africaines

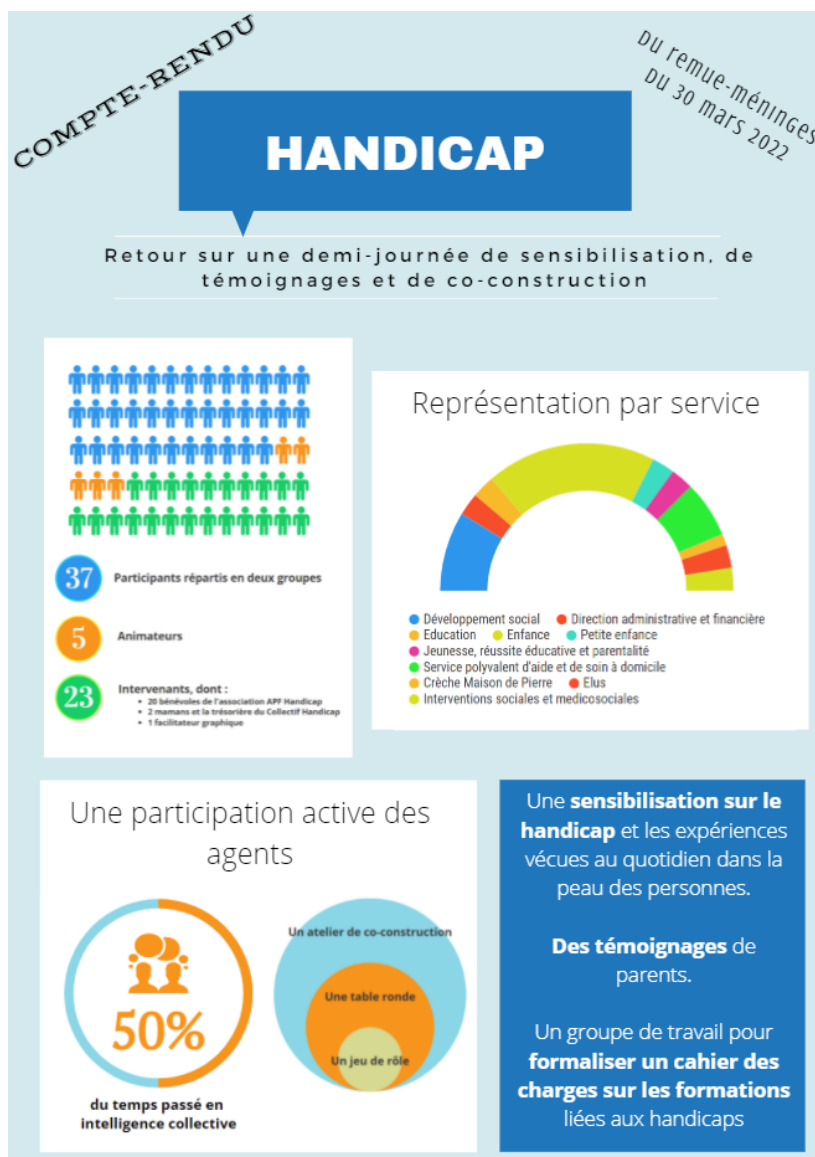
B. Pôle Âges de la Vie

La Directrice Générale Adjointe des services a souhaité engager début 2022 la co-construction de temps de séminaires de pôle sur 3 thématiques transversales : *Handicap, Parentalité et Solidarité Alimentaire*.

Pour ce faire, un groupe de travail inter-directions (DAF-DAEF-DASS) s'est réuni et a assis une démarche d'intelligence collective. Au cœur de celle-ci, une volonté de transformer les propositions en projets concrets pour chacune des thématiques retenues.

La demi-journée consacrée au handicap s'est déroulée le 30 mars 2022. Après un temps de sensibilisation et d'échanges est venu le temps de la concrétisation. En effet, un plan de formation sur le handicap étoffé par les propositions des groupes a émergé, avec notamment la création d'un cahier des charges pour trois nouvelles formations proposées :

« *Troubles du comportement chez l'enfant et le jeune* », « *Accompagner les familles et les aidants* », « *Gérer les publics violents* ».



1

IMMERSION APF HANDICAP

Présentation de l'association :

APF France handicap est une association reconnue d'utilité publique, depuis 1933. Elle porte un projet d'intérêt général : celui d'une société inclusive et solidaire, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches. Le projet associatif 2018 - 2023 est "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir". L'association allie donc promotion et défense des droits et libertés des personnes.

L'APF France handicap est l'un des acteurs majeurs dans le domaine du handicap grâce à la diversité de ses activités, et à plus de 100 000 acteurs (adhérents, militants, élus, usagers et leurs proches, bénévoles et volontaires...).

L'APF France handicap Nouvelle-Aquitaine est présente dans chaque département de la région : forte de 2173 adhérents, 13 délégations, 51 structures médico-sociales pour adultes ou enfants répartis dans 10 départements, plus de 1800 personnes accompagnées, plus de 1600 salariés, une antenne APF Formation et une entreprise adaptée, de nombreux partenaires. L'APF France handicap Nouvelle Aquitaine contribue à la défense des droits des personnes en situation de handicap sur les différents territoires de la région et à leur accompagnement grâce à une palette de services innovants.

Présentation du jeu :

Le jeu Parcours de vieH est un outil de sensibilisation au handicap sous forme de "jeu de rôles" à partir d'une idée originale de l'association AIDES.

Parcours de vieH a été élaboré par des personnes en situation de handicap, à partir de "tranches de vie" réellement vécues. Les objectifs du jeu sont de confronter les participants à la réalité des personnes en situation de handicap, lutter contre les discriminations et trouver ensemble des pistes d'amélioration possibles.



Les cartes pénalités viennent également ponctuer le jeu !

2

LE DÉROULEMENT DU JEU

10' : Chaque participant prend connaissance de sa fiche histoire : le prénom de son personnage, son histoire personnelle et la situation à laquelle il/elle est confronté(e).

Une réglette de "moral & santé" accompagne le parcours du participant. Il la fait évoluer en fonction de ses rencontres et des échanges (exemple : j'ai eu du réconfort de la part d'une amie : +2 de moral!).

24' : Salle de jeu, les participants déboulent de stand en stand à la rencontre des bénévoles qui incarnent eux aussi des rôles (l'avocat, le policier, l'amie, la famille, le journaliste, l'association pour les personnes handicapées, le service d'aide et de soins à domicile...). Lors de cette phase, les participants commencent par présenter leur personnage (je suis...), la situation vécue et "se mettent dans la peau de...". Un échange a lieu permettant au participant d'avancer dans son histoire, d'aller au fur et à mesure des rencontres voir d'autres bénévoles incarnant d'autres personnages et ainsi de construire son Parcours de Vie H.

1h : Retour en grand groupe pour échanger sur le ressenti lors d'un tour de table. Chacun leur tour, les participants présentent leur personnage : J'étais Bernardo, tétraplégique de 32 ans. Dans mon parcours, j'ai été confronté à... j'ai du... Puis, chacun répond aux questions : qu'avez-vous découvert ? appris ? Enfin, il est demandé pour conclure le tour de parole et sortir de son personnage, de donner son nom et son ressenti personnel suite à ce jeu de sensibilisation.



3



SYNTHÈSE EN QUELQUES MOTS DES PARTICIPANTS ...

La mise en situation permet d'apprendre la difficulté des personnes en situation de handicap dans leur quotidien.

La frustration de se heurter à des murs. L'idée que malgré les efforts, il reste du travail dans l'intégration des personnes handicapées.

Me reste en tête une question : « Qu'est-ce que je peux faire ? ».

Les points positifs cités par les participants :

- La prise de conscience
- Des situations représentatives de la diversité des difficultés rencontrées
- Echanges et réflexion
- Rencontre entre collègues et regroupement de métiers
- La mise en situation et l'immersion dans la peau des personnes

Les pistes pour la suite :

- Apports sur les jeunes personnes en situation de handicap et lien avec l'école
- Refaire des mises en situation sur différents types de handicap : physiques (béquille, fauteuil...), sensoriels (surdité, malvoyant), mentaux.
- Développer l'aspect "pair-aidant"
- Les bénévoles de l'APF auraient pu apporter un témoignage également

4

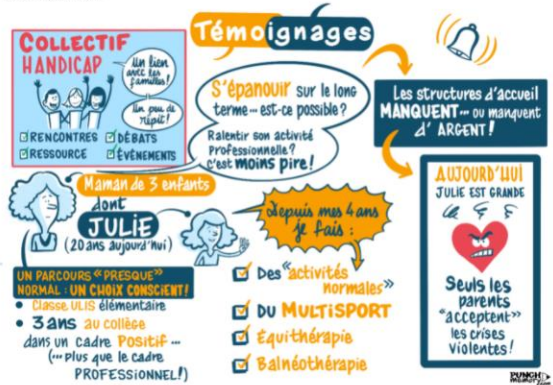
Les participants ont ensuite été répartis en 2 groupes : un groupe a pu assister aux témoignages du Collectif Handicap I, alors que l'autre groupe a été mobilisé pour travailler au Plan de formation sur la thématique du Handicap.

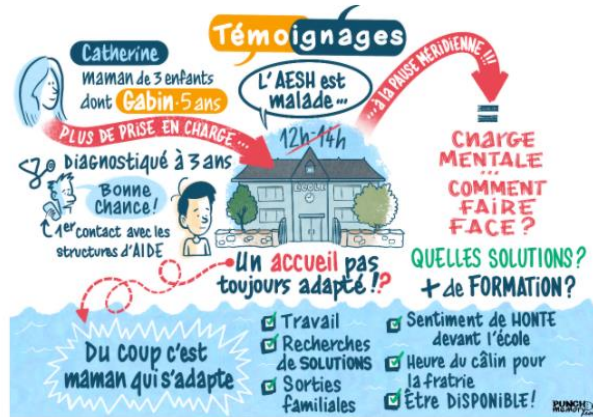
RETOUR SUR LES TÉMOIGNAGES COLLECTIFS HANDICAP ! - ECHANGES

Martine PECASSOU (Trésorière du Collectif Handicap !)

Fruit du rassemblement de parents d'enfants en situation de handicap et de professionnels œuvrant dans les secteurs sanitaire et médico-social, le Collectif Handicap I, créé en 2017, a été force de réflexions et de propositions. Parmi les thèmes de réflexion et d'action du Collectif Handicap, celui du répit parental et hors domicile, notamment grâce la mise en place du dispositif de répit La Calmie en 2020 à la suite de la pandémie covid. Une réponse innovante sur le territoire girondin pour les parents en quête de solution.

C'est dans le cadre du Collectif Handicap I que deux mamans ont accepté de témoigner auprès des participants :





Après avoir écouté les témoignages des deux mamans, les participants ont pu échanger et poser leur question.



A noter : la ville de Mérignac est l'une des 1ères communes, via le CCAS et son Relais des Aidants, à s'être engagée auprès du Collectif pour la mise en place du dispositif *La Calmie!*

Dans le même temps, le second groupe des participants s'est réuni afin d'engager un travail sur le Plan de formation avec pour objectif d'initier un travail sur les besoins en formation des agents du Pôle concernant la thématique générale du handicap.

ATELIER FORMATION

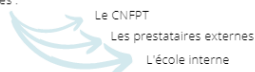
Après un rappel sur le cadre global du Plan de formation de la collectivité, les participants, divisés en trois groupes, ont été amenés à caractériser leurs besoins en formation sur la thématique du handicap. Ce travail a abouti à l'identification de plusieurs thématiques de travail.

LE PLAN DE FORMATION

Le plan de formation de la ville de Mérignac, ce sont 4 axes stratégiques pour une durée de 3 ans entre 2021 et 2023 :

- Prévention, Santé, Sécurité et Qualité de vie au travail
- Accompagnement des agents aux enjeux de la modernisation publique et de la transition écologique
- Poursuite de l'amélioration de la qualité du service public
- Accompagnement des parcours professionnels

Plusieurs types d'intervenants possibles :



Des actions de formations déjà mises en oeuvre et à faire perdurer et à développer :



CONSTRUIRE UN PARCOURS DE FORMATION SUR LE HANDICAP : QUELS BESOINS ?



DES PISTES POUR APRES :

Besoin de refaire appel à des "grands témoins" sur le sujet du Handicap (parents, association, adultes en situation de handicap, éducateurs spécialisés)

Formaliser un cahier des charges formation handicap > une deuxième session de travail a eu lieu le mercredi 15 juin afin de travailler 3 nouveaux cahiers des charges pour des formations qui intégreront dès le mois de septembre le Plan de formation de la Ville.

Besoin de plus d'échanges de pratiques entre DAEP/CCAS, former des groupes d'analyse de pratique professionnelle inter-service sur ce sujet, sur un modèle de cellule de veille.

Besoin de rebondir suite aux témoignages : et concrètement que fait-on de ces témoignages ? Quelles solutions proposées aux acteurs ? S'interroger sur nos pratiques et comment mieux accueillir ?

Le parcours de la demande des usagers : qui fait quoi ? Comment mieux orienter les usagers vers les bons interlocuteurs ?

CONCLUSION

Les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité ont dressé le bilan des actions et travaux 2022 en séance plénière du 18 novembre 2022.

Tous restent mobilisés et apparaissent investis dans la démarche engagée par la collectivité.

Au cours du 1^{er} trimestre 2023, il est proposé aux établissements, associations et usagers, membres de la commission, de travailler avec les services de la mairie et de Bordeaux métropole à la programmation du Plan local de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

En parallèle, à la suite des questionnaires soumis aux membres de la commission et dans un souci de renforcer la concertation et le caractère universel de l'Accessibilité, deux nouvelles thématiques de travail de groupes vont être définies pour l'année 2023.

En effet, l'Accessibilité est avant tout un confort d'usage pour toutes les populations de notre territoire. La Commission Communale pour l'Accessibilité a donc vocation à contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de tous les habitants, en soutenant la création d'un territoire bienveillant à l'égard de tous.

Annexes

RAPPEL DES MEMBRES :

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE MERIGNAC POUR LE MANDAT 2020 – 2026

La composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité est arrêtée comme suit :

Membres du collège des élus

- Le Maire de Mérignac, Président ou son représentant
- Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Adjointe déléguée à l'action sociale et solidaire
- Mme Léna BEAULIEU, Conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité
- M. Arnaud ARFEUILLE, Conseiller municipal délégué aux seniors et au bien vieillir
- M. Gérard CHAUSSET, Adjoint délégué au domaine public, aux espaces verts, aux mobilités et aux travaux
- M. Jean-Louis COURONNEAU, Conseiller municipal délégué aux mobilités douces et à la logistique urbaine
- Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe déléguée à la culture
- Mme Anne-Eugénie GASPARD, Adjointe déléguée à la vie associative et à la cohésion sociale
- Mme Samira EL KHADIR, Conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et périscolaire
- M Joël GIRARD, Adjoint délégué au logement et aux droits civiques
- M Loïc FARNIER, Conseiller municipal délégué à la lutte contre les discriminations

Membres du collège des associations, établissements et usagers

- Mme Karima DURAND, Foyer de vie « Jenny Lepreux » - ADGESSA
- Un représentant du Centre Audition et Langage
- Mme Christelle DE ARANJO, IME « Pierre Delmas » - ADIAPH
- Mme Sandrine CARTIER, ESAT. « Des EYQUEMS » - IRSA
- M. Paul RAGON, Résidence « Luis DANÉY » - IRSA
- Un représentant de l'AFM
- M. Jean-Claude SALLÉ, ADDAH 33
- 1 représentant de l'association Trisomie 21 Aquitaine
- M. Philippe KUHN, GIHP Aquitaine
- M. Guy LATREILLE, UNADEV
- M. Jean-Pierre MOLENAT, APF France handicap
- M. Francis CARDIN ou M. Grégory PICHON, Espace 33
- M. Pierre MAGE, Mérignac Association Services
- Mme Céline HEILLEUR, WIMOOV
- Madame Muriel AHANO ou Monsieur Stéphane GRANDSART, KEOLIS
- M. Gilles FERRÉ, Association Chiens Guides
- Mme Anna TOURON, ApiDV
- M. Anthony FAYE, Mésolia
- Des représentants des usagers : Mme Marjorie BALLOT, Mme Marie ENSMINGER, M. Alain LEVENES, M. Vincent MONEDIERE

Conseillers techniques

- Mme Elodie PORTELLI, Directrice Générale des Service – Ville de Mérignac
- M. Gilles NAPIAS, Directeur Général Adjoint Pôle Cadre de Vie – Ville de Mérignac
- Mme Carole LASNAMI, Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle âges de la vie – Ville de Mérignac
- Mme Céline FOURNAT, Directrice de l'Action Solidaire et Sociale – Ville de Mérignac
- Mme Claire POUMAREDE, Directrice du Patrimoine Bâti – Ville de Mérignac
- Mme Madeleine RICHEBOIS, Directrice de la Culture – Ville de Mérignac
- M. Thierry MARCHESSEAU, Directeur de la Citoyenneté et de la Tranquillité publique – Ville de Mérignac
- M. Nicolas DAUBA, Directeur des Sports – Ville de Mérignac
- Mme Julie TETARD, Cheffe du service développement social – CCAS de Mérignac
- M. Bruno LAFARGUE, Chef du service hygiène et sécurité – Ville de Mérignac
- M. Gautier PONTAIS, Chargé de mission espaces publics environnement – Ville de Mérignac
- Mme Claire MONMARCHE, Responsable du centre d'occupation du domaine – Bordeaux Métropole
- Mme Marie-Luce DEHEZ, Responsable du service études et conduite d'opérations – Ville de Mérignac
- Mme Emmanuelle LAZARINI, Chargée de mission égalité et lutte contre les discriminations – Ville de Mérignac